



VACCINATION COQUELUCHE DE LA FEMME ENCEINTE

« Protéger mon bébé dès la naissance »

Madame,

La coqueluche reste une maladie grave chez le nourrisson. Votre nouveau-né ne sera pas protégé à la naissance. **Sa protection initiale reposera sur la vaccination de son entourage proche.** Pour cela nous disposons d'un vaccin efficace pour prévenir cette maladie. En attendant que bébé soit en âge de recevoir ses premiers vaccins, **vous pouvez le protéger en vous vaccinant avant l'arrivée de bébé pour le protéger au mieux en lui transmettant vos anticorps..** Cette vaccination va renforcer votre immunité et vous permettre de transmettre un maximum d'anticorps protecteurs à votre bébé.

Pourquoi vous vacciner, vous et votre entourage avant l'arrivée de bébé ?

Tous les enfants de moins de 3 mois qui contractent la maladie sont hospitalisés parfois très longuement et très souvent dans un service de soins intensifs pédiatriques. Ils présentent une toux prolongée par quintes qualifiées dans certains pays de toux des 100 jours. La coqueluche est une maladie très contagieuse qui est généralement contractée par les très jeunes nourrissons au sein même de la cellule familiale, et le plus souvent transmise par ses propres parents ou ses frères et sœurs. On peut faire plusieurs fois la coqueluche dans sa vie même si l'on a été vacciné dans l'enfance. La protection conférée par la maladie ou la vaccination est transitoire et non pas toute la vie, des rappels de vaccins sont nécessaires. **C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de sensibiliser l'entourage familial des jeunes nourrissons de moins de 6 mois et de mettre à jour ses vaccinations avant l'arrivée du bébé.**

Références :

- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3331263/fr/coqueluche-vacciner-la-femme-enceinte-pour-protger-le-nouveau-ne
- WHO position paper : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0264410X15015984?via%3Dihub>
- CRAT : https://lecrat.fr/spip.php?page=article&id_article=272

Quand vous vacciner ?

Dès maintenant !

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a jugé en 2015 qu'il s'agissait de la meilleure stratégie pour protéger les nouveau-nés contre cette maladie. **Les femmes enceintes sont ainsi vaccinées contre la coqueluche dans de nombreux pays** depuis plusieurs années. La Haute Autorité de Santé (HAS) ouvre désormais la vaccination contre la coqueluche à toutes les femmes enceintes **à partir du deuxième trimestre de grossesse**, en privilégiant la période **entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée (SA)**, afin d'augmenter le transfert actif transplacentaire des anticorps maternels et d'assurer une protection à votre nouveau-né dès sa naissance.

La vaccination pendant la grossesse peut se faire avec l'un ou l'autre des vaccins tétravalents [diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche] autorisés chez la femme enceinte : Boostrix® ou Répevax®.

Cette vaccination est recommandée à chaque grossesse et peut être réalisée par le médecin traitant, le gynécologue, la sage-femme, l'infirmière ou le pharmacien. **Parlez-en autour de vous avec un professionnel de santé de votre choix.** La vaccination coqueluche peut être réalisée en même temps que la vaccination contre la grippe saisonnière ou la Covid 19.

Si vous n'avez pas été vaccinée pendant la grossesse, même si vous avez choisi d'allaiter votre enfant, vous pourrez recevoir cette vaccination, dans le post partum dès que possible, dès votre séjour à la maternité, ou à défaut dès votre sortie, par votre sage-femme dans le cadre du Prado, chez le pharmacien, par le médecin traitant ou lors de la visite de la 2^e semaine de bébé dans le cadre de la stratégie actuelle de *cocooning* : **Vaccinez l'entourage pour protéger bébé !**

Quand débiter les vaccinations de bébé ?

Dès l'âge de 8 semaines, le vaccin coqueluche sera administré à votre enfant **selon le calendrier vaccinal habituel** pour compléter sa protection et lui permettre de développer ses propres anticorps en relais de la protection que vous lui aurez apportée en vous vaccinant.